

Rapport de gestion

QCAD DIGITAL TRUST

Administré par Stablecorp Digital Currencies Inc.

Pour la période allant du 1^{er} mai 2025 (date de constitution de la fiducie)
au 31 décembre 2025

Date du rapport : 30 avril 2026

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. APERÇU DE L'ÉMETTEUR	3
PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME	4
3. RENDEMENT GLOBAL	4
4. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES	5
5. ANALYSE DES ACTIVITÉS	5
5.1 FRAIS	5
5.2 ACTIVITÉ D'ÉMISSION ET DE RACHAT DE JETONS	5
6. ARRANGEMENTS HORS BILAN	6
7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	6
8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	6
9. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	6
9.1 RECOURS À DES ESTIMATIONS ET À DES JUGEMENTS	6
9.2 JUGEMENT DE LA DIRECTION – RÉPARTITION DES FRAIS POUR L'EXERCICE 2025	7
10. CHANGEMENTS AUX MÉTHODES COMPTABLES	7
11. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	7
12. DIVULGATION DES DONNÉES SUR LES JETONS EN CIRCULATION	7
13. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS REVENUS IMPORTANTS	8

1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion suivant a été préparé par Stablecorp Digital Currencies Inc. (le « prestataire de services ») à titre d'administrateur et d'agent de service de QCAD Digital Trust (la « fiducie » ou l'« émetteur »). Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers audités de la fiducie pour la période allant du 1^{er} mai 2025 (date de constitution de la fiducie) au 31 décembre 2025 (les « états financiers pour l'exercice 2025 ») et les notes y afférentes.

Les états financiers pour l'exercice 2025 ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Il s'agit du premier exercice de la fiducie; par conséquent, il n'existe aucun chiffre comparatif pour les périodes antérieures.

La date de prise d'effet du présent rapport de gestion est le 30 avril 2026. Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens, sauf indication contraire. Des renseignements supplémentaires sur la fiducie peuvent être obtenus sur le site Internet de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

La fiducie est devenue un émetteur assujéti le 20 novembre 2025. Comme on l'explique plus en détail ci-dessous, la fiducie n'a exercé aucune activité commerciale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Par conséquent, certains renseignements exigés par l'annexe 51-102F1 – *Rapport de gestion* ont été omis du présent rapport de gestion, car ils ne concernent pas la période visée (à savoir, (i) Sommaire des résultats trimestriels, (ii) Liquidité, (iii) Ressources en capital, (iv) Quatrième trimestre, (v) Transactions proposées et (vi) Instruments financiers et autres instruments).

2. APERÇU DE L'ÉMETTEUR

La fiducie est une fiducie d'affectation spéciale établie le 1^{er} mai 2025 en vertu des lois de la province de l'Ontario. Odyssey Trust Company est le fiduciaire de la fiducie, et les dispositions et caractéristiques de la fiducie sont énoncées dans une convention de fiducie datée du 1^{er} mai 2025 (la « convention de fiducie »). La fiducie a été constituée dans le seul but : i) d'être le propriétaire inscrit des biens et actifs de la fiducie, y compris les dollars canadiens reçus et détenus par la fiducie en échange de l'émission de jetons QCAD (les « actifs de réserve »), et ii) de maintenir les actifs de réserve.

Stablecorp Digital Currencies Inc. (le « prestataire de services ») est l'administrateur et l'agent de service de la fiducie en vertu d'un contrat de service et d'administration daté du 1^{er} mai 2025 (le « contrat de service »). Le prestataire de services est une entreprise de services monétaires agréée et est une filiale en propriété exclusive de Canada Stablecorp Inc. (« Stablecorp »), une entreprise de technologie canadienne axée sur le développement de services financiers fondés sur la chaîne de blocs. Le prestataire de services est également le seul bénéficiaire de la fiducie.

Comme ses activités n'ont pas encore démarré, la fiducie n'a généré aucun revenu et n'a engagé aucune dépense au cours de la période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025 (l'« exercice 2025 »). Aucun jeton QCAD n'a été émis et aucun actif de réserve n'a été détenu pendant la période.

Principaux renseignements sur le programme

Rubrique	Description
Émetteur	QCAD Digital Trust
Prestataire de services/administrateur	Stablecorp Digital Currencies Inc.
Fiduciaire	Odyssey Trust Company
Dépositaire	VersaBank (banque de l'annexe I en vertu de la <i>Loi sur les banques</i> (Canada)) — depuis le 28 janvier 2026
Auditeur	Davidson & Company LLP
Fin de l'exercice	31 décembre
Création de la fiducie	1 ^{er} mai 2025
Prospectus définitif	20 novembre 2025 (toutes les provinces et tous les territoires du Canada, sauf le Québec)
Modification et mise à jour du prospectus	21 décembre 2025 (toutes les provinces et tous les territoires du Canada)
Première modification du prospectus	6 avril 2026 (toutes les provinces et tous les territoires du Canada)
Chaînes de blocs prises en charge	Ethereum, Solana, Algorand et Stellar

3. RENDEMENT GLOBAL

La période du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025 précède le démarrage des activités de la fiducie. Aucun jeton QCAD n'a été produit et aucun actif de réserve n'a été reçu ou détenu par le dépositaire pendant la période. La fiducie n'a généré aucun revenu et n'a engagé aucune dépense pendant la période.

Étapes clés franchies au cours de l'exercice :

- 1^{er} mai 2025 — la fiducie est constituée en vertu de la convention de fiducie. Le contrat de service est également conclu à cette date. Un apport initial de constitution de 10 \$ est versé par le constituant de la fiducie.
- 20 novembre 2025 — le prospectus définitif est déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, sauf le Québec. Une décision relative à la dispense de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est également rendue à cette date; elle est accessible au public sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).
- 20 novembre 2025 — un engagement est déposé auprès des ACVM conformément à l'avis 21-333 du personnel des ACVM, *Plateformes de négociation de cryptoactifs : conditions applicables à la négociation de cryptoactifs arrimés à une valeur avec des clients* (« avis 21-333 du personnel »).
- 21 novembre 2025 — le prospectus définitif modifié et mis à jour est déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

4. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente un résumé de la situation financière et des activités de la fiducie pour la période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025. Puisqu'il s'agit du premier exercice de la fiducie, aucun chiffre comparatif des périodes antérieures n'est présenté. Les données financières ont été préparées conformément aux IFRS et sont présentées en dollars canadiens.

Sommaire de l'état de la situation financière

Au 31 décembre 2025	Exercice 2025
Total de l'actif	10 \$
Total du passif	Néant
Capitaux propres attribuables au fiduciaire	10 \$
Actifs de réserve détenus par le dépositaire	Néant
Jetons QCAD en circulation	Néant
Distributions déclarées par jeton QCAD	Néant

L'unique actif de la fiducie au 31 décembre 2025 est un montant de 10 \$ à recevoir d'une partie liée, soit le constituant de la fiducie (un ancien administrateur et chef de la direction du prestataire de services), représentant la capitalisation initiale de la fiducie, classé comme un actif financier évalué au coût amorti.

5. ANALYSE DES ACTIVITÉS

Comme ses activités n'ont pas encore démarré, la fiducie n'a généré aucun revenu et n'a engagé aucune dépense au cours de la période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025. Aucun jeton QCAD n'a été émis et aucun actif de réserve n'a été détenu pendant la période.

5.1 Frais

Conformément au contrat de service, la fiducie paiera au prestataire de services, en contrepartie des services fournis par ce dernier, des frais de service annuels équivalant à 1,00 % par année des actifs de réserve de la fiducie (les « frais de service »). Les frais de service seront payés mensuellement au prestataire de services par la fiducie. Puisqu'aucun actif de réserve n'a été détenu pendant la période, aucuns frais de service n'ont été facturés ou engagés ni ne sont à payer. Aucuns frais n'ont été facturés aux détenteurs de jetons QCAD relativement à l'achat ou au rachat de jetons QCAD.

5.2 Activité d'émission et de rachat de jetons

Aucun jeton QCAD n'a été émis (produit) ou racheté (détruit) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mesure d'activité	Exercice 2025
Jetons QCAD produits	Néant
Jetons QCAD détruits/rachetés	Néant

Jetons QCAD en circulation (à la fin de l'exercice)	Néant
Actifs de réserve reçus	Néant
Actifs de réserve détenus à la fin de l'exercice	Néant

6. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La fiducie n'a conclu aucun arrangement hors bilan.

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'unique actif de la fiducie au 31 décembre 2025 est un montant de 10 \$ à recevoir d'une partie liée, soit le constituant de la fiducie (un ancien administrateur et chef de la direction du prestataire de services). Ce montant représente la capitalisation initiale de la fiducie et est classé comme un actif financier évalué au coût amorti.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les changements importants suivants se sont produits après le 31 décembre 2025 :

Convention de dépôt avec VersaBank — 28 janvier 2026

Le prestataire de services, agissant pour le compte de l'émetteur, a conclu une convention de dépôt avec VersaBank (la « convention avec VersaBank ») datée du 28 janvier 2026. VersaBank est une banque de l'annexe I aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), ayant son siège à London, en Ontario. En vertu de la convention avec VersaBank, VersaBank fournit des services de garde et de dépôt concernant les actifs de réserve.

Collaboration stratégique avec Deloitte Canada — 23 mars 2026

Deloitte Canada et Stablecorp ont annoncé une collaboration stratégique visant à offrir des solutions d'infrastructures de cryptomonnaies stables aux institutions financières canadiennes, et ce, dans le but d'accélérer l'adoption d'infrastructures numériques pour le dollar canadien conformes dans l'ensemble du secteur des services financiers.

Première modification du prospectus — 6 avril 2026

Le 6 avril 2026, la première modification du prospectus a été déposée et un reçu a été émis par la suite pour cette modification, le 8 avril 2026. Cette modification révisé certains renseignements du prospectus concernant : i) le dépositaire des actifs de réserve; et ii) les dirigeants et administrateurs du prestataire de services. Cette modification comprend également d'autres modifications d'ordre administratif au prospectus.

9. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

9.1 Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des états financiers de la fiducie conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement et fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont évalués en continu selon

les données historiques et les attentes quant aux événements futurs considérés comme étant raisonnables dans les circonstances.

9.2 Jugement de la direction – répartition des frais pour l'exercice 2025

La direction du prestataire de services a évalué la nature des coûts de préfinancement et de démarrage engagés pendant la période allant de la constitution de la fiducie, le 1^{er} mai 2025, au 31 décembre 2025, lesquels ont été payés pour le compte de la fiducie par le prestataire de services. Sur la base de cette évaluation, la direction du prestataire de services a conclu que ces coûts ne relèvent pas du champ d'application du contrat de service et que, jusqu'au démarrage des activités de la fiducie, ils ne profitent pas directement à celle-ci. Par conséquent, aucun remboursement de la fiducie au prestataire de services n'est prévu.

10. CHANGEMENTS AUX MÉTHODES COMPTABLES

La fiducie n'a pas modifié ses méthodes comptables au cours de la période close le 31 décembre 2025. Il s'agit de la première période de la fiducie; par conséquent, aucune comparaison avec les méthodes de périodes antérieures n'est possible.

11. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du capital

La fiducie est tenue de maintenir des actifs de réserve à un niveau au moins égal à la valeur totale des jetons QCAD en circulation. Conformément aux restrictions en matière de placement de la fiducie, les actifs de réserve sont limités à la monnaie canadienne, aux titres de créance court terme du gouvernement du Canada dont l'échéance est de 90 jours ou moins, et aux fonds du marché monétaire libellés en dollars canadiens qui sont réglementés au Canada ou aux États-Unis.

La fiducie n'a pas recours à l'effet de levier, ne contracte aucune dette et ne peut grever ou affecter en garantie des actifs de réserve. Au 31 décembre 2025, aucun actif de réserve n'existait et aucune activité de gestion du capital n'était requise.

Il n'existe aucune exigence en matière de capital imposée par des entités externes, au-delà de celles établies par la réglementation canadienne applicable en valeurs mobilières et des conditions énoncées dans le prospectus régissant l'émission de jetons QCAD.

12. DIVULGATION DES DONNÉES SUR LES JETONS EN CIRCULATION

Les jetons QCAD sont émis de façon continue et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de jetons pouvant être émis. Les jetons QCAD ne représentent pas une participation dans la fiducie et ne constituent pas des titres de participation de la fiducie.

Données relatives aux jetons	31 décembre 2025
Jetons QCAD en circulation	Néant
Actifs de réserve (équivalent en dollars canadiens)	Néant
Chaînes de blocs prises en charge	Ethereum, Solana, Algorand et Stellar

Les jetons QCAD ne sont pas un « placement admissible » pour les régimes enregistrés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les jetons QCAD ne sont pas assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts.

13. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS REVENUS IMPORTANTS

Au cours de l'exercice 2025, la fiducie n'a généré aucun revenu puisqu'elle n'exerçait pas d'activité. La fiducie n'a engagé aucune dépense ni aucun coût dans les domaines qui exigent des renseignements supplémentaires pour les émetteurs émergents sans revenus importants.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport de gestion a été préparé par Stablecorp Digital Currencies Inc. uniquement en sa qualité de prestataire de services et d'administrateur de QCAD Digital Trust. Rien dans le présent document ne constitue un conseil financier, en placement, juridique ou fiscal. Les acheteurs éventuels et les détenteurs actuels de jetons QCAD devraient consulter leurs propres conseillers professionnels. Les jetons QCAD ne sont pas un « placement admissible » pour les régimes enregistrés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les jetons QCAD ne sont pas assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.